

220C2638
FR0010209809-DIV22

23 juillet 2020

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

(Euronext Paris)

Le 23 juillet 2020, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée qui serait déposé et viserait les actions de la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SOCIETE FRANCAISES DE CASINOS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS le 23 juillet 2020. Il est précisé qu'il s'agit d'une nouvelle période de préoffre (cf. notamment D&I 219C2970 du 31 décembre 2019 et D&I 220C1531 du 15 mai 2020).